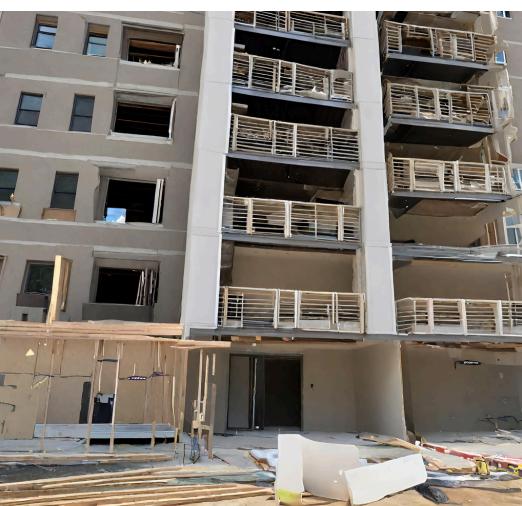


Coup de Pouce Rénovation Performante de bâtiment résidentiel collectif

Le Coup de Pouce permet de bonifier l'opération CEE BAR-TH-177 pour toutes les opérations engagées entre le 1er novembre 2024 et le 31 décembre 2025 et achevées avant le 31 décembre 2027.



Gain énergétique

Les travaux doivent permettre d'obtenir un gain énergétique d'au moins 35 % par rapport à la consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire avant travaux pour les usages chauffage, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire (ECS), éclairage, et les auxiliaires de chauffage, de refroidissement, d'eau chaude sanitaire et de ventilation.

En cas de changement d'équipements de chauffage

Le changement des équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire est réalisé au profit d'un raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération, sauf à avoir obtenu de la part du gestionnaire du réseau de chaleur la justification de l'impossibilité technique ou économique du raccordement.

Hors raccordement à un réseau de chaleur, les changements d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire ne doivent pas conduire :

- à l'installation de chaudières ou chauffe-eau consommant du charbon ou du fioul ;
- à l'installation d'un système de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire incluant l'installation d'au moins une chaudière au gaz, dont le taux de couverture défini comme le rapport entre la quantité de chaleur fournie par l'ensemble des chaudières au gaz du système et les besoins annuels de chaleur pour les usages couverts par le système, est supérieur à 30 % ;
- à une hausse des émissions de gaz à effet de serre.

Prime CEE

Travaux de rénovation globale	CEE Les certificats d'économies d'énergie		Incitation financière minimale
	Incluant le remplacement de tous les équipements de chauffage et de production d'ECS au charbon, fioul, gaz par un système de chauffage ou de production d'ECS renouvelable	Autres	
			41€/m ²
			27€/m ²

Usage interne uniquement

100% des opérations sont soumises à des contrôles sur site réalisés par des bureaux de contrôles accrédités.

Plus d'informations sur les aides dans l'habitat :

